

COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE
CONSEIL MUNICIPAL 23 Décembre 2017 - 10H00

COMPTE RENDU

Liste des délibérations :

- DELIBERATION N°2017-87 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un centre de loisirs
- DELIBERATION N°2017-88 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder à titre onéreux le tracteur

L'an deux mil dix-sept, le 23 DECEMBRE, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARBIT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Jean-Christophe CHARBIT, Michel CONTET, Serge FILLION, Marie-Noëlle ABADIE, Céline ALIX, Martine CHAINE, Jacqueline DUBOST, Brigitte MARY, Murielle TAVARES,

ETAIENT REPRESENTES : Marie AMBRUST, Jean-Pierre CHAUVIN, Geneviève CREPIEUX, Laurent PHILIPPE

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CONTET

Date de convocation : 21 décembre 2017

Date d'affichage : 21 décembre 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un centre de loisirs

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 423-1,

CONSIDERANT le besoin de construire un bâtiment pour l'accueil de loisirs,

CONSIDERANT que la surface prévue d'environ 190 m² nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour le centre de loisirs

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de céder à titre onéreux le tracteur

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

CONSIDERANT le remplacement du tracteur,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession de l'ancien tracteur Renault pour 6000€ TTC

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 10h15

FAIT A AULNAY SUR MAULDRE, le 29 Décembre 2017

 **Le Maire,**

Jean-Christophe CHARBIT